

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq août, à 20 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Maire de CHAMPAGNAC.

Etaient présents : GALEYRAND Jean-Pierre, MAZEIRAT Maryse, DUPORT Jean-Claude, ERNOUF Anne-Marie, LAFARGE André, BERNARD Sandrine, BORNET Patrick, FLAMENT Marie-Pierre, FOURNIER Philippe, CHATEAU Julie, CHARRY Laetitia, DELMAS Serge, LAMOURE Catherine, DRAGIC Emile

Absents excusés : RIPERT Guillaume par DUPORT Jean-Claude

Secrétaire de séance : CHARRY Laetitia

Le nombre des membres en exercice étant de quinze et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2020 est adopté sans modification.

Préambule : Monsieur le Maire demande à l'assistance d'observer une minute de recueillement à la mémoire de Françoise BRACHMANN – Secrétaire Générale de la mairie de Champagnac de 1974 à 2010.

Une pensée est également adressée à Monsieur TONDUT, père de Sandrine BERNARD, Conseillère Municipale.

Communauté de Communes - approbation du rapport annuel 2020 de la CLECT

Lors de la dernière réunion (06 août 2020) de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET), Fabrice MEUNIER (maire de Vebret) en a été élu Président. Cette commission a pour mission d'évaluer les manques à gagner aux budgets des communes consécutives aux transferts de compétences à la ComCom. Sumène Artense. Cette dernière reverse alors une compensation aux communes qui pour 2020 s'élève à 66.333€ pour Champagnac. Sur proposition du Président, il s'agit de revenir sur les charges concernant l'évaluation en matière d'urbanisme pour la réalisation du PLUI estimé en 2017 à 288.000€ (18.000€ fois 16 communes). Attendu que le coût global du PLUI est aujourd'hui connu : 235.000€ et qu'un subventionnement de (DGD) de 166.720€ est attribué, ce qui permet de solder l'opération en 2 ans 2018 et 2019. Il est convenu de mettre fin dès cette année 2020 aux prélèvements sur les attributions de compensation des coûts du PLUI initialement prévues sur 5 ans, jusqu'en 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 6 août 2020
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Complexe Socio Educatif - Convention CIT

Cantal Ingénierie et Territoire du Conseil Départemental du Cantal nous propose une convention d'assistance à la consultation du maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération du Complexe Socio-Educatif pour un forfait d'honoraires de 1466,68 € HT soit 1760.02 € TTC (Devis du 10/08/2020).

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ce devis et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Vente terrain Lempret

Cantal Habitat communique le souhait de Mme Chantal MARTINEZ d'acquérir le pavillon qu'elle occupe au lotissement de Lempret. La valeur du terrain rétrocédé à la commune a été évaluée à 5.768 € TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le montant de cette rétrocession de terrain et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Achat terrain La Plaine

Monsieur Didier DOULCET renouvelle sa demande d'acquisition des parcelles résiduelles en retrait de la RD 15 au quartier de La Plaine dont il est mitoyen : sections AC 187 et 212 pour une surface approximative de 3.000 m² - à définir lors de l'établissement du document d'arpentage. Son offre est de 2€ du m².

Monsieur Franck TAMAYO se porte également candidat à l'acquisition uniquement d'une partie de ses parcelles au même tarif du m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal considérant que l'offre de Monsieur TAMAYO ne porte que sur une portion de ces terrains, décide par 12 voix pour et 3 abstentions :

- d'annuler la délibération de demande d'achat précédente n°04 du 05 décembre 2018,
- de vendre les parcelles AC 187 et 212 à Monsieur Didier Doulcet au tarif de 2,00€ le m², les frais d'arpentage et notariés restant à charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Extension carrière Prodelles

L'entreprise SARL BOS qui exploite la carrière du Puy de Prodelles nous précise que la fin du gisement actuel est proche. Une extension en direction du nord par rapport à l'exploitation actuelle devrait assurer l'avenir de l'entreprise pour les 30 ans à venir. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'autorisation d'engager une étude spécifique de faisabilité à la charge de l'entreprise. A l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité et autorise l'entreprise SARL BOS à entreprendre à ses frais les démarches administratives nécessaires à l'autorisation d'extension de la carrière du Prodelles.

Rue du 8 mai : résultats de la consultation des riverains

Suite à l'enquête menée auprès des riverains de la Rue du 8 mai 45 il ressort que :

- La circulation en sens unique est maintenue (13 pour, 3 contre),
- Le rond-point avec circulation en sens giratoire est maintenu (14 pour, 3 contre),
- Les emplacements pour décoration florale seront supprimés (9 contre, 8 pour),
- La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h sans ralentisseur pour l'instant (12 pour, 5 contre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité s'engage à mettre ces dispositions en application.

Ecoles - rentrée scolaire : 84 enfants sont inscrits aux écoles de Champagnac ; 5 professeurs des écoles les accueilleront avec le soutien de 4 agents communaux (ATSEM et service à la cantine).

Pendant les vacances d'été, des travaux de réfection des salles de classe maternelle à la salle des fêtes (peinture, fermetures et mise aux normes des sanitaires et réseau électricité) ont été exécutés. Le montant total des travaux s'élève à 31 336,93 € HT partiellement financé par la subvention exceptionnelle « spéciale Covid-19 » (Fonds de Développement Economique - Communauté de Communes).

Dans le but de sécuriser la dépose et le ramassage des enfants qui se rendent aux écoles, le circuit des bus scolaires est modifié comme suit sur la Voie Communale n° VC n° 2 :

Mise en place dans les deux sens de circulation d'une signalisation « circulation interdite sauf bus scolaires ») sur la portion située entre la Salle des Fêtes et les écoles;

Après passage par la place de la fontaine, l'arrêt des bus se fera à hauteur du portail d'entrée dans la cours des écoles. La station de service des camping-cars sera déplacée vers un emplacement à définir. Un « passage piéton » sera matérialisé entre les écoles et la salle des fêtes.

Travaux salle des fêtes du bourg : dans le cadre de l'appel à projets 2020-2021 du DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local diligenté par la Préfecture) il est proposé de présenter un dossier de « Rénovation des bâtiments publics » correspondant à la rénovation de la salle des fêtes du bourg. Le taux de subventionnement possible n'est pas connu à ce jour.

Le devis estimatif des travaux -électricité, couverture, menuiseries revêtements- s'élève à 85.000€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte ce projet et donne pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fin de séance : 22h00